

— AIDE DE — **FIN D'ANNÉE**

DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE **DU 22 SEPTEMBRE AU 17 OCTOBRE 2025**



- Pour les **personnes seules** ou **familles avec enfants**
- Pour les **personnes en situation de handicap (+80%)**

CRITÈRES GÉNÉRAUX

- Être **Orlyzien** depuis plus de 3 mois
- **Locataire OU propriétaire** sur la commune
- Sous **condition de ressources**

REMISE DE L'AIDE DE FIN D'ANNÉE
SOUS FORME DE CHÈQUES CADHOC **SI VOUS ÊTES ÉLIGIBLE**

MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025



SALONS DE LA MAIRIE

1, PLACE FRANÇOIS MITTERRAND - ORLY



IMPORTANT

TOUTE DEMANDE DÉPOSÉE APRÈS LA DATE LIMITE DE DÉPÔT
NE SERA PAS INSTRUITE

SI VOUS AVEZ OBTENU L'AIDE DE RENTRÉE SCOLAIRE, NE REDÉPOSEZ PAS DE DOSSIER

VOUS AUREZ AUTOMATIQUEMENT L'AIDE DE FIN D'ANNÉE

OÙ TROUVER LE DOSSIER (à partir du 22 septembre 2025) ?

1 • SITE INTERNET

- ✓ www.mairie-orly.fr

2 • ACCUEIL MAIRIE

- ✓ GUICHET UNIQUE - CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL
7, avenue Adrien Raynal - ORLY



LE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET

- ☐ Pièce d'identité en cours de validité **OU** livret de famille
- ☐ Jugement de divorce en cas de séparation si jamais fourni au CCAS (page où figure le montant des pensions alimentaires)
- ☐ Dernier avis d'imposition
- ☐ Justificatifs de ressources des 3 derniers mois (salaire, CAF, pension alimentaire, France Travail, indemnités journalières, ...)
- ☐ Dernière quittance de loyer **OU** tableau d'amortissement pour les propriétaires
- ☐ Pour les enfants à charge de 18 à 25 ans : carte d'étudiant **OU** justificatif de non-paiement de France Travail **OU** attestation de la Mission Locale

Traitement informatique des données

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire sont nécessaires à la gestion des dossiers d'Aides de Fin d'Année Handicap. Elles sont traitées uniquement, et ce dans un cadre strictement confidentiel, par le CCAS de la ville d'Orly. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD) notamment ses articles 6 et 7, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou effacement des informations la concernant, en faisant la demande à : ccas@mairie-orly.fr.



POUR TOUTE QUESTION ☎ : 01 48 90 20 00 »

ccas@mairie-orly.fr